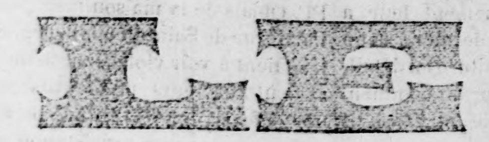
AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. X. MANITOBA. No. 29




DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 16 DÉCEMBRE 1880

LE "METIS."

Jeudi, 16 Decembre 1880.

NOTES D'OTTAWA.

—

OTTAWA, le 9 décembre 1880.

Le Parlement s'est ouvert à trois heures de l'après-midi, c'est un usage aussi antique que solennel. L'absence de la Princesse Louise a rendu la cérémonie assez peu brillante. Très peu d'assistance féminine.

Voici les principaux extraits du discours d'ouverture ; vous avez à tout le programme de la session.

" Durant la vacancemes aviseurs (c'est le gouverneur général qui parle) ont cru que le temps était venu pour eux de faire un nouvel effort afin de donner suite au choix déjà manifesté par le Parlement de faire construire et exploiter le chemin de fer du Pacifique Canadien par une compagnie incorporée, aidée d'octrois en argent et en terres, et non pas par le gouvernement lui-même. En conséquence trois de mes Ministres se rendirent en Angleterre pour entamer des négociations dans ce but.

" Je suis heureux de pouvoir vous informer que leurs efforts ont été couronnés de succès, et qu'un contrat a été effectué, sujet à l'approbation du Parlement, avec des hommes qui occupent une haute position financière en Europe, aux Etats-Unis et dans le Canada pour construire rapidement et exploiter permanemment cette grande entreprise nationale. Le contrat et les documents s'y rattachant vous seront soumis sans délai ; et je vous prie d'y donner le plus tôt possible votre sérieuse attention.

" C'est dans ce but que je vous ai convoqués avant l'époque ordinaire car rien ne peut être fait par les contracteurs pour exécuter leur entreprise, de même qu'aucun arrangement permanent pour l'organisation d'une émigrtion systématique de l'Europe vers les Territoires du Nord-Ouest, ne peut être complété tant que le Parlement n'aura pas arrêté sa politique au sujet du chemin de fer enquestion. Des progrès constants ont été faits dans la construction des parties du chemin qui sont maintenant sous contrat. Deux nouvelles sections ont été récemment ouvertes au trafic, l'une de Winnipeg au Portage de la Prairie, l'autre dulac la Croix à Kewatin de sorte que nous avons maintenant 264 milles en opération.

" J'ai la satisfaction de vous apprendre que le gouvernement de Sa Majesté a généreusement donné au Canada, dans le but d'en faire un Vaisseau-Ecole, la corvette à vapeur "Charybdis" récemment revenue des mers de la Chine. La correspondance à ce sujet vous sera soumise.

" Une mesure vous sera soumise pour l'extension des frontières de la province de Manitoba.

" Je regrette infiniment d'être obligé de vous annoncer que le manque absolu de la nourriture ordinaire des Sauvages du Nord Ouest, sujet sur lequel j'ai attiré votre attention à la dernière session, a continué pendant la saison qui vient de finir, et a, par conséquent, nécessité des dépenses considérables afin d'empêcher les Sauvages de mourir de faim. Cependant, plusieurs tribus se sont livrées à la culture des terres de leurs réserves et aux soins de leur bétail. Nous n'épargnerons aucun effort pour engager la population indigène à se livrer exclusivement à l'agriculture.

" Il vous sera agréable de savoir que le tarif actuel a non-seulement favorisé des manufactures et les autres produits du pays, mais qu'il a encore tellement augmenté le revenu de la Puissance, qu'il est maintenant hors de tout doute que les recettes de l'année fiscale courante excèderont les dépenses imputables au revenu consolidé.

" Plusieurs mesures importantes vous seront soumises, entr'autres des projets de lois pour la liquidation des affaires des banques et Compagnies incorporées, devenues insolvables ; pour l'amendement de l'Acte des chemins des Chemins de fer de 1879 ; pour la révision et la consolidation des lois se rapportant aux chemins de fer du gouvernement ; et pour amender et améliorer, sous plusieurs rapports, la loi criminelle.

" Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que nous avons maintenant grand espoir de réussir à mettre sur un meilleur pied la question de la naturalisation des immigrands allemands. Il sera soumis à votre considération une mesure à cet effet ainsi que tous les documents qui s'y rapportent."

—

La discussion du contrat du gouvernement avec le syndicat du Pacifique doit commencer immédiatement et la vacance de Noël se prendra ensuite.

Vous remarquerez le projet d'organiser une école de marine ; le Canada est une des grandes puissances maritime du monde, et il est temps qu'on songe à s'occuper de ce grave intérêt.

Deux lignes seulement du discours ont trait à l'aggrandissement territorial de Manitoba. C'est peu et c'est beaucoup. Le sentiment d'un certain nombre de députés est en faveur de la création d'une province intermediaire entre la Baie du Tonnerre et le Lac des Bois.

Les sauvages ont besoin d'être nourris ; si seulement avec le pain quotidien on songeait à les civiliser autrement que par les exemples d'une portion de la Police à cheval ! A propos, l'opinion a ce sujet a marché, et ce corps est tombé en très-grand discrédit auprès des autorités.

On annonce un excédent de revenus de deux millions. L'ère des déficits serait-il fermée ?

La naturalisation des allemands ! serait ce par hasard les Mennonites qu'il s'agirait de *canadianiser* malgré eux ? Je ne sais.

LEGISLATURE PROVINCIALE

—

QUATRIÈME PARLEMENT.

—

Deuxième Session.

—

JEUDI, 16 décembre 1880

Aujourd'hui, à 3 heures p.m. s'est ouvert la deuxième session du quatrième Parlement de Manitoba avec les cérémonies d'usage et au milieu d'un nombre considérable de spectateurs.

Son Excellence le Gouverneur Cauchon lut le discours suivant en anglais et en français.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

En vous convoquant de nouveau pour délibérer sur les affaires publiques, je profite de cette occasion pour vous féliciter de l'avancement rapide de la Province et des signes de prospérité générale qui nous environnent de toutes parts.

J'ai la satisfaction de vous apprendre que la mise à exécution de l'Acte Municipal, passé à la dernière session, a obtenu un succès général et que par ce moyen les habitants de cette Province ont pu faire, dans leurs localités respectives, les améliorations nécessaires que les autorités provinciales n'avaient pas les moyens de faire.

Pendant la vacance, une délégation de mes ministres a eu une entrevue avec les membres du Conseil Privé du Canada, et a insisté, entre autres choses, sur la nécessité d'agrandir les limites de la Province, et je suis heureux de dire que l'on a admis la justesse de leurs représentations à ce sujet.

Je vais maintenant énumérer quelques unes des mesures qui seront soumises à votre considération.

On demandera votre concours à un bill pourvoyant à l'agrandissement de la Province.

On vous demandera aussi de faire des dispositions concernant la représentation, dans la Législature, de ces parties du territoire non encore incorporées dans cette Province, et d'appliquer à ces territoires celles de nos lois provinciales qui seront jugées nécessaires.

Vous devrez également donner votre attention à tels amendements à l'Acte Municipal qui pourront le rendre plus efficace et plus applicable aux besoins des habitants de cette Province.

Un acte autorisant le gouvernement à bâtir une nouvelle prison et un nouveau palais de justice vous sera aussi soumis et cette mesure devra attirer votre plus sérieuse attention.

Le résultat des travaux des Commissaires nommés pour codifier les Statuts publics de la Province vous sera communiqué et on vous demandera de passer un acte donnant force de loi à cette codification des statuts.

Diverses autres importantes mesures d'une nature pratique, affectant le bien-être général et la prospérité de la Province, vous seront soumises et demanderont votre plus sérieuse considération.

Je ferai en sorte que les comptes publics vous soient soumis à un jour prochain, avec les estimations de la dépense publique pour l'année prochaine.

Je vous laisse maintenant aux devoirs que le système de gouvernement responsable vous impose, ayant toute confiance que vous agirez sur les diverses questions qui vous seront soumises avec un esprit de vrai patriotisme et que vous ne serez mus que par le seul but de légiférer pour l'avantage du peuple qui vous a honorés d'un mandat aussi important.

Après l'introduction des nouveaux membres et les résolutions ordinaires, la Chambre s'ajourne à demain.

Territoires du Nord-Ouest.

—

FORT MACLEOD

Une lettre reçue de M. Alphonse Têtu du Fort MacLeod, et portant la date du trois novembre, contient ce qui suit :

Une dépêche du Fort Walsh nous apprend ce matin que le colonel MacLeod a laissé la police montée et que le major Irvine est nommé à sa place ; il est vrai que la résignation du colonel MacLeod est une perte pour nous, mais heureusement qu'il est remplacé par un homme qui est digne sous tous les rapports de ce poste difficile.

Beaucoup s'attendaient à obtenir cette place, mais il n'y en a eu qu'un d'élu, et c'est celui qui en avait plus le droit : dans ce cas ci, justice a été faite.

Rien de nouveau ici : les Indiens ont presque tous laissé le fort ; ils sont à vingt milles d'ici, sur la réserve que le gouvernement leur a alloué le printemps dernier ; là on leur enseigne l'agriculture en détail, ils sont pleins d'ardeur au commencement mais leur zèle se refroidit bientôt.

Je doute que l'on fasse des agriculteurs de la présente génération. Que le buffle revienne dans le pays et adieu la charrue jusqu'à nouvel ordre.

Le gouvernement n'est pas à blâmer ; il a fait ce qu'il a cru de mieux pour les sauvages.

Il fait beau ici pour la saison : nous avons eu de la neige la semaine dernière pendant deux ou trois jours mais aujourd'hui il n'en reste plus ; quoique le froid soit aussi grand ici qu'au Canada, nous avons bien moins de neige l'hiver, mais en revanche il neige dans ce pays au commencement du mois de novembre, pas tous les ans comme de raison.

BATTLEFORD.

Les labourages ont duré sans interruption jusqu'au premier novembre.

Cette année les rats musqués se sont montrés en plus grand nombre qu'à l'ordinaire.

Un nommé Pierre Ballendein a tué une oie sauvage pesant 32 livres.

Le 1er novembre 150 voitures chargées de provisions destinées à la Police montée et aux département des Indiens sont passées ici.

Les lapins sont ici tellement nombreux que beaucoup d'Indiens en font leur nourriture quotidienne tandis que d'autres font la chasse aux chats sauvages, aux loups et aux renards qui parcourent la prairie par bandes.

A la Montagne de l'Aigle les Indiens broyent eux mêmes leur froment à l'aide d'un moulin en acier, qui a l'avantage d'être aussi facile à transporter que leurs anciens tomahawk. Les indiens échangent les patates qu'ils ont recueilli cette automne avec de la fleur et des marchandises.

Le Lieut-Gouverneur Laird a reçu instructions de lancer une proclamation pour élire des représentants dans le Conseil, aux endroits assez populeux pour avoir droit à un député.

En conséquence la division du Prince Albert et de St. Laurent sera appelées vers le milieu de l'hiver à se choisir des représentants. Ce seront les premières élections qui auront lieu dans le Nord-Ouest.

Mr. Henderson accompagné de sa femme six enfants et trois autres personnes est arrivé à Edmonton le 4 novembre dernier de la Colombie Anglaise. Ils arrivent de la Rivière Fraser, ont traversé les montagnes Rocheuses à la passe de la Tete Jaune et ont éprouvé de grandes difficultés durant leur voyage à cause des corps d'arbres renversés qui rendent partout le chemin difficile. Madame Henderson est la première Européenne qui ait fait ce trajet.

La glace a commencée à prendre Edmonton le 3 novembre. Les rivières charroyaient partout de gros glaçons qui annoncent qu'avant peu le pont de glace serait fait.

Un grand spectacle

—

Nous venons d'assister à un spectacle aussi consolant que douloureux à tout prendre, à un grand spectacle. Une dizaine de religieux expulsés par l'arbitraire et condamnés à se disperser, ont trouvé des témoins courageux de leur départ et des compagnons dévoués de leur exode.

Depuis plusieurs jours, les RR. PP. Oblats de la maison mère, sise à Paris rue de Saint-Pétersbourg, s'attendaient à voir violer leur asile. Ils avaient fait leurs préparatifs pour une défense digne et calme, ne voulant pas céder sans protestation, désireux d'éviter des désordres dans la rue. Une garde d'honneur, recrutée parmi des hommes indépendants par position et par caractère, avait accepté la douce et noble tâche de les consoler dans leurs amertumes, et, au besoin, de les protéger contre les insultes de la populace, en les couvrant de leur corps.

Parmi ces amis de la dernière heure, on comptait d'anciens députés des officiers supérieurs des armées de terre et de mer en retraite, des magistrats démissionnaires, des représentants de la presse catholique, quelques ouvriers.

Nous nous étions habitués à nous retrouver dans ce petit cenacle, inconnus pour la plupart les uns aux autres avant ces jours d'épreuves, mais bientôt liés par la communauté des sentiments. Visités de temps en temps par les Pères qui nous accordaient une cordiale hospitalité de jour et de nuit, tout en nous laissant une entière liberté d'action, nous en étions venus à considérer cette maison comme la nôtre, cette chapelle comme notre oratoire.

En devisant des choses présentes si lamentables, en augurant de l'avenir que nous nous efforcions de faire moins sombre, nous nous prenions à oublier les persécuteurs et à nous persuader qu'ils finiraient, eux aussi par nous oublier nous-mêmes.

Quels soucis peuvent, en effet, causer aux maîtres du jour, quelques poignées de missionnaires, de prédicateurs, de cénobites renfermés dans leurs cellules ? Est-il nécessaire de déployer des forces militaires considérables pour éloigner de son couvent un religieux, comme on vient de le voir sur plusieurs points de la France ?

Non ! nos gouvernants ne se sentent pas menacés ; peu leur importe la destinée de quelques centaines de moines ; mais la franc-maçonnerie veille et ordonne la destruction des communautés religieuses, en attendant l'abolition du culte public, but caché auquel elle tend.

La franc-maçonnerie sera obéie.

Pendant que les haches des pompiers ébranlaient les portes d'un edifice que, dans des temps plus heureux, ils eussent été chargés de préserver des atteintes du fleau destructeur, pendant que ces coups retentissaient péniblement dans le cœur des hôtes du couvent, on se demandait ce que va devenir une société que son gouvernement trahit au point d'employer, contre le droit, les moyens dont il doit disposer pour la defendre.

Heureusement que la nation bien que si fort travaillée par les corruptions révolutionnaires est meilleure que ces chefs.

Nous en avons pour preuve les témoignages de sympathie respectueuse et touchante que recevaient partout les religieux expulsés. On allait au devant d'eux ; on leur serrait la main ; on s'agenouillait pour implorer leur bénédiction. Ce que nous avons vu de nos yeux se répétait dans tout Paris ; le même spectacle se produit depuis plusieurs jours dans toute la France.

Nous le répétons, ce spectacle est grand.

LÉONCE DE LA RALLAYE

Les Sioux.

—

Nous recevons depuis quelque temps, des renseignements sur les mouvements de Bœuf-Assis, chef des Sioux qui se sont réfugiés sur notre territoire il y a un an ou deux, pour fuir les troupes américaines envoyées à leur poursuite. Il paraît qu'aujourd'hui les Sioux sont prêts à faire leur soumission pleine et entière. Les Indiens livreront leurs armes et leurs chevaux dont le prix de vente sera employé à l'achat de bestiaux que le gouvernement donnera aux Sauvages en leur designant les reserves où ils devront aller se fixer.

L'éloignement de ces Indiens de notre territoire est vivement désiré par le gouvernement du Canada, car leur presence est pour lui un embarras grave qui pourrait amener des conflits regrettables.

En effet le général Sheridan, qui vient de faire connaître à Bœuf-Assis les conditions auxquelles le gouvernement des Etats Unis recevra sa soumission et celle des ses guerriers. Il a déclaré en même temps que s'il n'acceptait pas l'offre qui lui était faite pour lui faciliter sa rentrée sur le territoire américain, on emploira la force pour l'y contraindre.

Bœuf-Assis est en ce moment paisiblement campé sur le territoire du Canada et sous la protection virtuelle du gouvernement canadien. Il faudrait donc croire que le gouvernement americain à quelqu'intention hostile, si le général Sheridan a fait cette declaration en son nom, car les troupes americaines n'ont aucun moyen d'atteindre les Sioux à moins d'envahir notre territoire. La chose paraît étrange, et il est difficile d'y ajouter foi du premier coup.

Nouvelles Locales

—Il y a diner officiel chez le Gouverneur, ce soir.

Nous jouissons d'une température magnifique depuis quelques jours.

—Il n'est pas probable que Grâce Mgr Taché soit de retour avant le mois de janvier.

—Son honneur le Juge Dubuc est parti mardi matin pour aller présider la cour d'Emerson.

—Le peu de neige que nous avons eu n'a pas suffi pour rendre les chemins propres au traînage.

—La Cour du Comté de Selkirk a été ouverte mardi sous la présidence de Son Honneur le juge Miller.

—On se prépare à ouvrir de nouvelles écoles catholiques à Lorette, à Saint Laurent et sur le township Taché.

—Il nous arrive une grande quantité de bois de chauffage tous les jours et le prix en est beaucoup diminué.

—Il y a en ce moment à l'hôpital de Saint Boniface un grand nombre de malades venant de la ligne du chemin de fer du Pacifique.

—Les RR MM J. D. Fillion de Saint Jean-Baptiste et C. St Pierre de la Baie Saint Paul etaient au Palais Archiépiscopal cette semaine.

—MM Schultz et Ryan députes des comtés de Lisgar et Marquette sont partis hier pour Ottawa. M. Scott le nouveau député de Selkirk, doit partir demain aussi pour la capitale.

—M J B. Sicotte, avocat de la Province de Québec, est mort hier à l'Hôpital de Saint Boniface, des suites d'un accident arrivé sur le chemin de fer du Pacifique il y a une dizaine de jours.

—Dimanche dernier les RR. MM. Cherrier et Douset de St. Boniface, MM. Joseph Taillefer et A. A. C. LaRivière M.P.P. et MM. Alfred et Ernest Bernier de Sainte Agathe etaient les hôtes du Rev. Père Ritchot à Saint Norbert.

—Un nommé, Gagné ancien soldat demeurant à Saint Vital, s'est donné un coup de rasoir dans la gorge, l'autre jour pendant qu'il était à se razer la figure. Le malheureux paraît-il aurait agi sous l'influence d'une inspiration subite; mais la vue de son sang l'a fait revenir à la raison. Il a été mis en prison.

—M. Joseph McKay, riche particulier de Montréal, a acheté la propriété Gingras à Winnipeg avec, les bâtisses, pour la modique somme de $45,000. Il y a dix ans M. Gingras achetait ce terrain au prix de $250 et le vendait l'an dernier pour $14,500. On a depuis construit de magnifique magasins qui ne sont pas encore tout à fait terminés. La dernière vente donne un benéfice d'une dizaine de mille piastres aux vendeurs.

NAISSANCES.

A St Boniface, le 12 courant, la dame de l'Hon Juge Dubuc, une fille

A Notre Dame de Lorette, le 10 courant, la dame de M Agénor Dubuc, conseiller municipal, un fils



JOSEPH CAUCHON

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la [L.S.] Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos fidèles et bien aimés les Membres elus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre Province de Manitoba en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le vingt-deuxième jour de Novembre courant et à chacun de vous:

SALUT:

ATTENDU que l'Assemblée de la Legislature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le vingt-deuxième jour du mois de Novembre courant auquel temps vous êtes tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez que pour diverses causes et considerations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba de vous, d'être présents au temps susdit, convoquant et par les presentes vous enjoignant à chacun de vous de vous trouver avec nous, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES en notre Ville de Winnipeg, Lundi le seizième jour du mois de Decembre prochain, pour y prendre en considération l'etat et le bien être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre nos presentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable JOSEPH CAUCHON Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc.

En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le dix septième jour de Novembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt et de Notre Règne la quarante-quatrième.

Par Ordre

M. A. GIRARD,
Secrétaire Provincial.

5f—26.



BILLS PRIVÉS.

AVIS.

Nulle demande de Bill Privé (Règle 48) ne sera reçue par la Chambre après

Mardi, le 21e jour de décembre prochain,

Ni aucun Bill Privé ne devra être présenté à la Chambre après

Samedi, le 25e jour de décembre.

THOS. SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Legislative.

Winnipeg, 19 novembre 1880. 25



Legislature Provinciale.

AVIS.

Substance des règles et réglements relatifs aux avis qui doivent être donnés au sujet des Bills Privés.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Législature de Manitoba pour demander la passation de Bills Privés impliquant un privilège ou profit exclusif, soit privé ou collectif, ou l'amendement d'un Acte antérieur de même nature, sont notifiées qu'en vertu des reglements de l'Assemblée Législative publics au complet dans la *Gazette de Manitoba*, elles sont tenues de donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publiés en langue anglaise, et dans un public en langue française, et de transmettre au greffier de la Chambre copies des papiers-nouvelles contenant les première et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Privé est tenue de deposer entre les mains du greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression en la traduction, à part les frais d'impression de l'Acte dans les Statuts.

Nulle demande de Bills Privés ne sera reçue par la Chambre après les premiers quinze jours de la session.

THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Legislative.

19 Novembre, 1880.

ABONNEZ-VOUS

AU

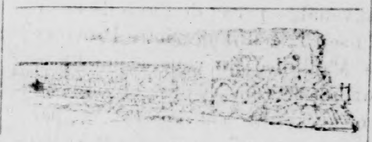
JOURNAL "LE METIS"

LE SEUL ORGANE FRANÇAIS PUBLIÉ DANS LE NORD OUEST.

l'Abonnement est de $2 50 par Année,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir pourront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gérant.



Chemin de fer Pacifique Canadien.

o

SAISON D'ETE

LE ET APRES

LUNDI, 3 MAI, 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent.	Ar. Cap Travers.
Ex quotidien.		8am	10.15 am	
Accom. quotidien excepté dimanche	8am	9:15am	1:4 pm	
Accom. samedi seulement		7:30am		1:30 am

RETOUR.

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent.	Arrive au Cap Travers.
Accom quotidien excepté dimanche		1:30pm.	3:15pm	
Accom. quotidien excepté dimanche			De 4.00pm	5pm
Ex quotidien.		5pm	8pm	
Accom. samedi seulement	2:3 pm		8:15pm	7:10pm

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St Paul, c'est-à-dire 7 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. Les trains mixtes de St Paul, *via* Breckenridge arrivent à St Vincent à 11 hrs. de l'avant-midi. L'Express *via* Fergus Falls à 4 45 hrs. de l'avant midi. Le train Express pour le Sud part de St. Vincent *via* Fergus Falls à 12 30 et midi et demi, le train mixte *via* Breckenridge à 4 45 du soir.

T. J. LYNSKEY,

Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,

Winnipeg, 30 Avril, 1880.

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

o

A.A. C. LaRiviere - Alex. Killson

ST. BONIFACE, MANITOBA.

o

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétés Foncières.

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidélité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $ 00 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St Boniface, 20 Mai, 1880